



Aux propriétaires de biens fonciers non-bâti

Affaire suivie par A. LE ROUX

Sauzon, 15 février 2019

Objet : Prix des terres agricoles à Belle-Ile

Madame, Monsieur,

Face à la spéculation et la rétention sur les terres agricoles, les quatre communes de Belle-Ile, la Communauté de Communes et la SAFER Bretagne se sont engagées pour améliorer le statut foncier des exploitants en place et l'accès au foncier des jeunes agriculteurs.

Afin de rétablir un prix raisonnable sur les terres à vocation agricole, les parcelles agricoles vendues à des prix trop élevés seront préemptées en révision de prix par intervention des communes auprès de la SAFER. Le but est que ces ventes soient retirées du marché et que le marché reste centré sur des prix raisonnables.

Afin d'établir un prix des terres agricoles en rapport avec leur potentiel agronomique pour les agriculteurs, un barème d'estimation des terres agricoles par nature de bien a été validé par le groupe foncier agricole bellillois, la SAFER et les collectivités bellilloises.

Vous trouverez ci-joint une note « Prix des terres agricoles à Belle-Ile-en-Mer » détaillant ce barème.

Comptant sur votre compréhension sur ce sujet important pour la pérennité de l'agriculture bellilloise, et restant à votre écoute pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

Mme Le Maire
de Sauzon

